Province de Québec
Régie de collecte environnementale de la Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge tenue le 15 janvier 2025.

Sont présents :
Madame Martine Labrosse, administratrice substitut et conseillère de la municipalité de Lac-Saguay;
Monsieur Gaëtan Castilloux, administrateur et maire de la municipalité de La Conception;
Monsieur Guy Gauthier, administrateur et conseiller de la municipalité de L'Ascension;
Monsieur Denis Lacasse, administrateur et maire de la ville de Rivière-Rouge;
Monsieur Johnny Salera, administrateur et maire de la municipalité de La Minerve;
Monsieur Yves Bélanger, président et maire de la municipalité de La Macaza.

Est également présent :
Monsieur André Séguin, secrétaire-trésorier et directeur général;
Monsieur Luc Laurin, directeur général adjoint.

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de monsieur Yves Bélanger, la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 15 janvier 2025 est ouverte à 16h49.

2.

2025.01.001 **<u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>**

1. Ouverture de la séance ordinaire

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2024

4. Approbation des déboursés et des comptes à payer pour les mois de novembre 2024 et décembre 2024.

5. Entente intermunicipale intervenue avec la Régie intermunicipale des trois lacs pour des services de collecte et transport avec un camion à chargement avant

6. Adoption du règlement d'emprunt règlement d'emprunt 016-2025 décrétant l'achat d'un camion 10 roues équipé d'une benne à ordure avec chargement latéral et un emprunt de 434 000$

7. Résolution de concordance relativement à un emprunt par billet au montant de 373 900 $ qui sera réalisé le 19 février 2025

8. Entente intermunicipale visant la fourniture d'un service de collecte et transport de matières résiduelles pour la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

9. Détermination de la tarification en lien avec l'entente intermunicipale visant la fourniture d'un service de collecte et de transport de matières résiduelles intervenu avec la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

10. Achat de chaines rétractables pour un camion

11. Résultat de l'appel d'offres 2024-01 - acquisition d'un camion 10 roues neuf équipé d'une benne à ordure avec chargement latéral

12. Frais de transaction pour l'acquisition du terrain du complexe environnemental de la Rouge

13. Période de questions

14. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Denis Lacasse d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3.

2025.01.002 **<u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2024</u>**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2024 dans les délais requis et qu'ils s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaëtan Castilloux

ET RÉSOLU à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2024 soit adopté tel que préparé par le secrétaire-trésorier, M. André Séguin.

ADOPTÉE

4.

2025.01.003 **APPROBATION DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER POUR LES MOIS DE NOVEMBRE 2024 ET DÉCEMBRE 2024**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont tous reçu la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois de novembre 2024 et décembre 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Johnny Salera

Et résolu à l'unanimité

D'accepter la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois de novembre 2024 et décembre 2024 suivante :

Comptes	Novembre	Décembre	Total
AEBI Schmidt		4 727.02 $	4 727.02 $
Alain Otto		62.00 $	62.00 $
Astus inc.	183.96 $	183.96 $	367.92 $
Broderie Expert		682.95 $	682.95 $
Bureatique des Trois Vallées	176.20 $	168.55 $	344.75 $
Camion Excellence Peterbuilt		338.03 $	338.03 $
Camion Freightliner Mont-Laurier	11 989.39 $	4 127.79 $	16 117.18 $
Claude Paradis		15.50 $	15.50 $
CLR Exel Radio	562.81 $	562.81 $	1 125.62 $
Dépanneur l'Essentiel	256.32 $	259.96 $	516.28 $
Dubé, Bédard, Janelle inc.		2 241.00 $	2 241.00 $
Francine Létourneau		104.16 $	104.16 $
Gaëtan Castilloux		115.32 $	115.32 $
Gaston et Martin Sauriol excavation inc	5 461.32 $		5 461.32 $
GL Électrique automation inc	7 083.43 $		7 083.43 $
Groupe environnemental Labrie		802.27 $	802.27 $
Guy Gauthier		192.20 $	192.20 $
Harnois Énergie	3 503.57 $	3 020.13 $	6 523.70 $
Johnny Salera		130.20 $	130.20 $
La Capitale	2 343.54 $	2 343.54 $	4 687.08 $
Luc Boisvert		69.44 $	69.44 $
Martine Labrosse		244.90 $	244.90 $
Menuiserie LB inc	634.06 $		634.06 $
Municipalité de La Macaza		350.00 $	350.00 $
Noémie Biardeau		52.08 $	52.08 $
Pétrole Pagé	20 999.08 $	22 697.20 $	43 696.28 $
Pièces d'auto Léon Grenier	308.40 $	105.76 $	414.16 $
Pièces d'auto Rivière-Rouge	4 038.34 $	4 507.27 $	8 545.61 $
Salaires et remises gouvernementales	43 963.72 $		43 963.72 $
Services de paie Desjardins	182.11 $	216.94 $	399.05 $
Uniroc	4 599.00 $	4 599.00 $	9 198.00 $
Villemaire Pneus et Mécanique	2 545.52 $		2 545.52 $
Visa	2 066.00 $	791.29 $	2 857.29 $
Yves Leduc		38.44 $	38.44 $
Total	**110 896.77 $**	**53 749.71 $**	**164 646.48 $**

ET d'en approuver le paiement.

ADOPTÉE

5.

2025.01.004 **<u>ENTENTE INTERMUNICIPALE INTERVENUE AVEC LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS LACS POUR DES SERVICES DE COLLECTE ET TRANSPORT AVEC UN CAMION À CHARGEMENT AVANT</u>**

CONSIDÉRANT QU'avec l'arrivée de nouvelles municipalités membres, la Régie doit offrir des services de collecte et de transport par camion à chargement avant;

CONSIDÉRANT QUE la Régie ne possède pas d'équipement pour réaliser ces collectes;

CONSIDÉRANT QUE la régie intermunicipale des trois lacs possède ce type d'équipement avec de la disponibilité pour réaliser ces collectes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Martine Labrosse

ET RÉSOLU à l'unanimité

DE conclure une entente intermunicipale visant la fourniture des services de collectes et transport de matières résiduelles par camion à chargement avant avec la régie intermunicipale des trois lacs.

Et d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la régie de collecte environnementale de la Rouge ladite entente.

ADOPTÉE

6.

2025.01.005 **<u>ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 016-2025 DÉCRÉTANT L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES ÉQUIPÉ D'UNE BENNE À ORDURE AVEC CHARGEMENT LATÉRAL ET UN EMPRUNT DE 434 000$</u>**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 606 du code municipal du Québec, la Régie peut contracter des emprunts pour réaliser son objet;

CONSIDÉRANT QUE le plan de remplacement des camions de collectes;

CONSIDÉRANT l'évaluation des coûts par le directeur général;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 novembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le règlement d'emprunt 016-2025 décrétant l'achat d'un camion 10 roues équipé d'une benne à ordure avec chargement latéral et un emprunt de 434 000 $ soit adopté.

ET QUE le règlement soit dispensé de lecture, tous les administrateurs déclarant en avoir reçu une copie et en avoir pris connaissance.

ADOPTÉE

7.

2025.01.006 **<u>RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 373 900 $ QUI SERA RÉALISÉ LE 19 FÉVRIER 2025</u>**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie de collecte environnementale de la Rouge souhaite emprunter par billets pour un montant total de 373 900 $ qui sera réalisé le 19 février 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
003-2019	373 900 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaëtan Castilloux

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 19 février 2025 ;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 février et le 19 août de chaque année ;
3. Les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) ;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	119 500 $	
2027.	124 600 $	
2028.	129 800 $	

ADOPTÉE

8.

2025.01.007 **ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD**

CONSIDÉRANT la demande reçue de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord pour desservir en collecte et transport de matières résiduelles provenant de secteurs limitrophes de la municipalité de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a de la disponibilité pour offrir ces services de collecte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Johnny Salera

ET RÉSOLU à l'unanimité

DE conclure une entente intermunicipale visant la fourniture des services de collectes et transport de matières résiduelles avec la municipalité de Lac-Tremblant-Nord.

Et d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la régie de collecte environnementale de la Rouge ladite entente.

ADOPTÉE

9.

2025.01.008 **DÉTERMINATION DE LA TARIFICATION EN LIEN AVEC L'ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE COLLECTE ET DE TRANSPORT POUR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD**

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale visant la fourniture d'un service de collecte;

CONSIDÉRANT QUE la tarification pour cette entente doit être fixé annuellement par la Régie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé madame Martine Labrosse

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les frais de collecte relatifs à l'entente intermunicipale conclue avec la municipalité de Lac-Tremblant-Nord soient les suivants :

1-**980 $** pour 2024 et 1 000 $ pour 2025 pour les collectes des bacs bruns sur le chemin de la Tranquilité;

2-**700 $** pour les collectes des bacs du chemin de la Grande Ours placés à l'intersection du chemin des Érables à Labelle pour janvier, février, mars, avril, novembre et décembre 2025;

3-**2 700 $** pour les collectes en porte à porte des bacs du chemin de la Grande Ours de mai à octobre 2025;

ADOPTÉE

10.

2025.01.009 **<u>ACHAT DE CHAÎNES RÉTRACTABLES POUR UN CAMION</u>**

CONSIDÉRANT QU'il reste une somme de 5 360 $ inutilisée au règlement d'emprunt 012-2023;

CONSIDÉRANT QUE les opérations hivernales sont plus efficaces et sécuritaires avec des camions équipés de chaînes rétractables :

CONSIDÉRANT les offres reçues :

Machinerie St-Jovite inc.	8 048.25 $ incluant les taxes et l'installation;
AEBI Schmidt ltée	5 259.95 $ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Régie peut faire l'installation à l'interne de cet équipement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Lacasse

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter l'offre d'AEBI Schmidt Ltée au montant de 5259.95 $ incluant les taxes pour la fourniture de chaîne rétractables.

D'affecter le montant net de l'achat au règlement 012-2023.

ADOPTÉE

11.

2025.01.010 **<u>RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES 2024-01 – ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES ÉQUIPÉ D'UNE BENNE À ORDURE AVEC CHARGEMENT LATÉRAL</u>**

CONSIDÉRANT la seule offre reçue :

Groupe Environnementale Labrie inc.

Camion et benne 449 552.25 $, incluant les taxes

Garanties supplémentaires 5 ans ou 320 000 km pour le camion :

-Moteur et échappement pour 4 943.93 $, incluant les taxes;

-Transmission pour 1 724.63 $, incluant les taxes;

-Châssis et structure pour 6 668.55 $, incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat d'achat d'un camion 10 roues neuf équipé d'une benne à ordure avec chargement latéral à Groupe environnementale Labrie inc. pour un montant de 449 552.25 $, incluant les taxes applicables.

D'acheter une garantie supplémentaire de 5 ans ou 320 000 km sur le moteur, l'échappement, la transmission, le châssis et la structure du camion pour un montant supplémentaire de 13 337.11 $

ET d'en approuver le paiement selon les modalités de l'appel d'offres 2024-01.

ADOPTÉE

12.

2025.01.011 **FRAIS DE TRANSACTION POUR L'ACQUISITION DU TERRAIN DU COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE LA ROUGE**

CONSIDÉRANT l'acquisition d'un terrain appartement au complexe environnemental de la Rouge par la résolution 2024.02.005;

CONSIDÉRANT QUE les frais de transaction pour l'acquisition du dit terrain n'avaient pas été pris en compte par cette résolution.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Johnny Salera

ET RÉSOLU à l'unanimité

DE payer la somme de 2 241 $, incluant les taxes à Dubé, Bédard, Janelle inc notaires pour la transaction d'achat du terrain du complexe environnemental de la Rouge.

D'affecter le montant net de cette transaction au surplus libre de la Régie.

ADOPTÉE

13.

PÉRIODE DE QUESTIONS

14.

2025.01.012 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par madame Martine Labrosse

Que la séance ordinaire du conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge du 15 janvier 2025 soit levée à 16h59.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT	LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
_____	_____
Monsieur, Yves Bélanger	Monsieur André Séguin